

COMMUNIQUE DE PRESSE



29 avril 2008

REACTION DE L'APCM AU PROJET DE LOI DE MODERNISATION DE L'ECONOMIE

L'APCM considère que le projet de loi de modernisation de l'économie présentée en conseil des ministres ce matin comporte des avancées très importantes pour les entreprises. Elle souligne la qualité des échanges avec le Gouvernement qui ont entouré la préparation des textes.

Ce climat de concertation et d'écoute donne bon espoir d'obtenir, lors des débats parlementaires, les améliorations sur deux points importants :

- les avancées sur les entreprises individuelles ;
- les dispositions prévues en matière d'urbanisme commercial.

La reconnaissance de l'entrepreneur individuel doit établir une équité de traitement fiscal et social, quelle que soit la structure de l'entreprise, permettre la liberté de choix du statut, en fonction des besoins de l'entreprise et entraîner une véritable simplification des formalités administratives pour les entrepreneurs sous ce statut ainsi que pour les créateurs et les repreneurs.

L'enjeu porte sur la moitié des 2, 5 millions d'entrepreneurs de France et sur les quelque 60 000 personnes qui créent ou reprennent une entreprise artisanale chaque année. A ce stade, le texte s'adresse essentiellement aux micros entreprises et à ceux qui exerceront une activité entrepreneuriale en sus d'une activité principale.

La réintégration du représentant des chambres de métiers et de l'artisanat dans les CDEC est attendue. De plus, le texte actuel ne prend pas suffisamment en compte le dosage superficie/habitants et les critères d'aménagement du territoire comme l'équilibre des agglomérations par le développement des activités, l'animation de la vie urbaine et rurale, le maintien d'une offre de proximité, politiques par ailleurs soutenues par le Gouvernement.

APCM
Elisabeth de Dieuleveult
01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00
dieuleveult@apcm.fr

Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) - 12, avenue Marceau - 75008 Paris
Tél. : 01 44 43 10 00 - Fax : 01 47 20 34 48 – [http : //www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr)